

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**du 9 mars 2010 à 20 HEURES 30**

L'an deux mil dix, le 03 mars, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, le 09 mars.

Le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs VERDIER, LOPES-MICHELET, BOILLOT, BRUNET, BERJOT, LEROI, GITTEAU, GALLETEAU, MATTEI, CHARRON, LE LANN, GUILLOTEAU, GARDILLON, LAUNAY, CHAUMEAU, JEFFROY, CANTAIS, BRUZEAU.

**Etaient absent s excusés** :

Messieurs, PESCHER, PUAULT, Madame BROSSEAU.

**Etait absente** : Madame BUSSIERES.

Patrick PESCHER a donné pouvoir à Michel VERDIER,  
Céline BROSSEAU a donné pouvoir à Francine GITTEAU.

Philippe CHARRON est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et accepté.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte administratif 2009 et du compte de gestion – budget commune,
2. Affectation du résultat de l'exercice de 2009,
3. Examen du budget primitif 2010 – budget commune,
4. Vote des taux d'imposition,
5. Attribution des subventions aux associations pour 2010,
6. Distributeur de boissons à la piscine : résiliation du contrat Selecta,

7. Avenant travaux station d'épuration,
8. Questions diverses.

**Examen compte administratif 2009 – budget général :**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Valérie LOPES MICHELET, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur VERDIER Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°)- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			696 538.19 €		696 538.19 €	
Opérations de l'exercice	2 948 992.65 €	3 387 946.97 €	1 431 146.86 €	1784 805.42 €	4 380 139.51 €	5 172 752.39 €
TOTAUX	2 948 992.65 €	3 387 946.97 €	2 127 685.05 €	1784 805.42 €	5 076 677.70 €	5 172 752.39 €
Restes à réaliser			298 558.24 €	335 694.00 €	298 558.24 €	335 694.00 €
TOTAUX	2 948 992.65 €	3 387 946.97 €	641 437.87 €	335 694.00 €	5 375 235.94 €	5 508 446.39 €
RESULTATS DEFINITIFS		438 954.32 €	305 743.87 €			133 210.45 €

2°)-Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°)-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°)-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote:

21 votants - Pour 21 - Non 0 - blanc 0

## **Examen du compte de gestion 2009 – budget général :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- adopte le compte de gestion 2009, à l'unanimité.

## **Affectation du résultat 2009 – Budget Général :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les instructions budgétaires et comptable M 14,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune, approuvé par délibération en date du 9 mars 2010,

Considérant l'avis de la commission des finances du 23 février 2010,

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2009 dans le cadre du budget primitif 2010, comme suit :

### **INVESTISSEMENT :**

Déficit d'investissement 2008		696 538.19 €
Recettes 2009	1 784 805.42 €	
Dépenses 2009	1 431 146.86 €	353 658.56 €
Déficit d'investissement fin 2009		342 879.63 €
Reste à réaliser 2009		
Recettes	335 694.00 €	
		= 37 135.76 €
Dépenses	298 558.24 €	

**FONCTIONNEMENT :**

Excédent fonctionnement 2008		0.00 €
Résultat 2009		
Recettes	3 387 946.97 €	} = 438 954.32 €
Dépenses	2 948 992.65€	
Réparti comme suit :		
		305 743.87 € article 1068
		133 210.45 € article 002

**Examen du Budget primitif 2010:**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances du 23 février 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte le budget primitif, à bulletin secret par 13 voix pour, 3 non et 4 blanc.
- Il s'équilibre comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractères générales	880 900€
012	Charges de personnel	1 680 000€
65	Autres charges de gestion courante	354 762 €
66	Charges financières	137 000€
67	Charges exceptionnelles	7 650€
014	Atténuations de produits	60 000€
023	Virement à la section investissement	118 609.58€
042	Opération d'ordre	85 954.87€

**3 324 876.45 €**

RECETTES		
70	Produits des services	328 000€
73	Impôts et taxes	1 800 176€
74	Dotations et participations	993 190€
75	Autres produits de gestion	45 300€
013	Atténuations de charges	25 000€
76	Produits financiers	0€
77	Produits exceptionnels	0€
002	Excédent fonctionnement reporté	133 210.45€

**3 324 876.45 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Solde d'exécution négatif reporté	342 879.63€
20	Participations- honoraires	76 757.11€
16	Remboursements emprunts	329 000€
21	Opérations d'Equipement	924 850.85€
	Report (RAR 2009)	298 558.24€

**1 972 045.83 €**

RECETTES		
10	FCTVA et TLE	210 000€
1068	Affectation du résultat	305 743.87€
13	Subventions d'Equipement avec restes à réaliser	421 894€
16	Emprunts	787 486.40€
20	participations	40 857.11€
024	Produits de cession	1 500.00 €
021	Virement sect fonctionnement	118 609.58€
040	Opération d'ordre	85 954.87 €

**1 972 045.83€ €**

Le document détaillant la section d'investissement est annexé à la fin du compte rendu.

### Examen des taux d'imposition pour 2010 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix pour et une abstention,

- autorise le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2010 sans augmentation, soit :

	Taux	Bases d'imposition	Produits escomptés
Taxe d'Habitation	16.36%	3 624 000	592 886 €
Taxe Foncière/pour Propriétés Bâties	22.06%	2 751 000	606 871 €
Taxe Foncière/pour propriétés Non Bâties	57.83%	126 800	73 328 €

Total 1 273 085 €

### **Actualisation de la redevance de traitement des matières de vidange issues des dispositifs d'assainissement non collectif :**

**Vu** la délibération en date du 6 avril 2004, confiant au SATESE 37 la gestion financière de la redevance de traitement des matières de vidange d'origine domestique,

**Vu** la délibération du SATESE 37, portant sur le montant de la redevance de traitement des matières de vidange d'origine domestique pour l'exercice 2010,

**Considérant** la nécessité d'actualiser le montant de la redevance en fonction du tarif établi par le SATESE 37 et de le communiquer aux organismes de facturation de ladite redevance,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant de la redevance de traitement des matières de vidange d'origine domestique à 0,10 € / m<sup>3</sup> d'eau potable, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.
- **DIT** que le nouveau montant de ladite redevance sera notifié aux organismes de facturation dans les meilleurs délais, après retour du contrôle de légalité de la présente délibération.

### **Attribution des subventions au titre de 2010 :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, au titre de l'année 2010, les subventions suivantes :

#### **Article 65736 : subvention au budget CCAS : 38 000 €**

#### **Article 6574 subventions associations :**

##### **Clubs sportifs :**

- Judo club : 1 000 €
- SCAC : 5 250 €
- Basket club : 1300 €
- Marathon : 3 510 €
- Tennis de table : 500 €
- Cesam : 400€
- Paint ball : 150€

##### **Structures :**

- AFCS : 65 000 € (détail ci-joint)
- Familles rurales : 76 000 € (détail ci-joint)

##### **Animation :**

- Comité des fêtes : 2 250 €
- Arbre voyageur : 150 €
- Maison des jeunes : 2 000 €
- 3A : 900 €
- ADER : 1 000 €
- Théâtre 3 coups : 500 €
- Amazones : 750 €
- Théâtre en pièces : voir budget culturel

**Scolaire/extra scolaire :**

- Coopérative Descartes : 7 338 €
- association Philippa : 1 112 €
- Vag à bul : 350 €
- Descartes et Cie : 350 € +300 € soldat rose

**Amicales :**

- Sapeurs pompiers : 360 €
- Souvenir français : 20 €
- Amis d'Azay : 300 €
- Autour du chat : 500 €
- Bannerets : 150 €

**Comités de jumelage :**

- Azay/Lasne : 950 € si échange dans l'année
- Azay/Nisa : 950 € si échange dans l'année
- Azay/Dubiesko : 950 € si échange dans l'année
- Azay/Croston : 950 € si échange dans l'année

**Associations diverses et extérieures :**

- SPA : 150 €
- Comice agricole : 350 €
- Lire et dire : 200 €
- Maisons paysannes de Touraine : 50€

Détail subvention AFCS – 2010 :

La subvention se décompose comme suit :

- 61 500 € pour la structure multi-accueil « A Petits Pas »,
- 3 500 € pour les activités diverses.

Le Maire est autorisé à signer la convention financière entre l'association et la commune précisant les modalités de versement.

Détail subvention Familles Rurales en Ridellois – 2010 :

La subvention se décompose comme suit :

- 75 000 € pour le Centre de loisirs

- 1 000 € pour les activités.

Le Maire est autorisé à signer la convention financière entre l'association et la commune précisant les modalités de versement.

### **Dotations amortissements 2010 :**

Le Conseil Municipal décide d'amortir au titre de 2010 une dotation d'un montant se décomposant comme suit :

Imputation	Objet	Montant
28031	Honoraires non suivis de travaux	68 314.59 €
2805	logiciels	3 844.24 €
28088	participations	13 796.04 €€
	Total	85 954.87 €

### Dépenses de fonctionnement

6811	Dotation aux amortissements	85 954.87 €
------	-----------------------------	-------------

### **Résiliation du contrat Selecta – distributeur de boisson à la piscine :**

Considérant la délibération du 12 juin 2007 qui autorisait à l'entreprise SELECTA d'installer un distributeur de boissons, bonbons et friandises à la piscine,

Vu les problèmes de fonctionnement de l'appareil pendant l'ouverture de la saison dernière,

Vu la demande formulée par le comité des fêtes qui souhaite reprendre cette gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de dénoncer le contrat qui nous liait avec l'entreprise Selecta à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain,
- Confie la gestion de biscuiteries, confiseries et boissons au comité des fêtes à partir du mois de juin prochain, pour l'approvisionnement. La vente sera assurée par une des 2 caissières.

### **Avenant n°2 – construction de la station d'épuration – entreprise MSE :**

Les travaux d'extension de la station d'épuration ont été confiés à l'entreprise MSE en juillet 2006 ;

Lors de la réalisation des travaux, des modifications ont été apportées par la commission de chantier entraînant des plus ou moins values :

**Les moins values :**

La suppression de la couverture du silo à boues existant :	38 700 € HT,
La suppression du remplacement de l'agitateur du silo à boues existant :	12 600 € HT
La suppression de la mise en place d'un niveau variable dans le bassin d'aération :	13 000 € HT
<b>Total des moins values :</b>	<b>64 300 € HT</b>

**Les plus values :**

La fourniture et pose de clôture côté route de Langeais :	1 572.48 € HT
La fourniture et pose d'un portail pour accéder au rejet de la station :	1 182.00 € HT
Le réaménagement de l'aire de stationnement devant la station suite à la mise en place d'un transformateur EDF :	1 260 € HT
<b>Total des plus values :</b>	<b>4 014.48 € HT</b>

Montant de l'avenant : - 60 285.52 € HT soit -72 101.48 € TTC.

Le montant du marché y compris l'avenant n°1 se trouve porté à la somme de 1 536 818.48 € HT soit 1 838 034.90 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Vente de la propriété Daveau sise au 42 rue Nationale :**

Considérant que le legs de Madame Daveau a été accepté par délibération en date du 08 mars 1994,

Considérant que ce legs précise que l'immeuble pourrait être vendu par les soins de la mairie après le décès du donateur et que le prix de cette vente soit affecté à « un usage ayant un rapport avec une activité pour les enfants, les jeunes gens ou toute activité culturelle »,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, au regard de la configuration du bâtiment et ne pourra jamais bénéficier d'un classement en ERP,

Considérant que le projet étudié du transfert de la bibliothèque sur ce site n'est pas réalisable par manque d'espace,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées,

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de procéder à l'aliénation de cette propriété, les ressources liées à cette vente viendront alimenter un budget futur de transfert de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien.

### **Informations :**

#### **Dépôt d'ordures :**

Le déplacement des conteneurs pour la collecte des verres et des papiers a été transféré de la rue de Pineau sur le parking rue Georges Jehan devant le cimetière. Un amoncellement d'ordures ménagères et de monstres (matelas, moteur, table...) ont été déposés pendant le week end. Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture des sacs et a constaté que ces poubelles avaient été déposées par des habitants proches, rues de Pineau, Jehan, Ridel-vue, et par des ridellois extérieurs au quartier.

Après discussion en réunion d'adjoints, une réunion avec les habitants du quartier sur place sera programmée afin de discuter des points de dépôt des sacs, les rues citées précédemment n'ayant pas ou peu de trottoirs, et pour les ridellois extérieurs au quartier, une intervention directe par courrier a été faite.

Par contre, Monsieur le Maire s'étonne de l'importance de déchets médicaux trouvés dans ces sacs.

#### **Atlante construction :**

Cette entreprise, qui occupe les locaux, avenue de la Gare a arrêté son activité par suite de liquidation judiciaire, un repreneur potentiel s'est manifesté.

#### **Situation de l'entreprise Plastivaloire de Langeais et de Chinon :**

La réduction du personnel sur ces deux sites entraînera 73 licenciements : retraites anticipés, projets individuels, reconversion mais une trentaine de personnes seront licenciés. Une cellule de reclassement a été mise en place d'une part, et une opération de revitalisation des sites impactés par les licenciements est en phase d'élaboration d'autre part. C'est la Communauté de Communes qui est membre de la commission de revitalisation.

#### **Situation de l'entreprise Michelin de Joué-les-Tours :**

Monsieur le Maire a sollicité sa présence auprès du Préfet pour intégrer la cellule de revitalisation.

#### **Présence de sangliers :**

Une battue administrative est prévue pour les sangliers qui se situent entre l'entreprise Cibem, le Village de Vacances et la déviation.

#### **Ouverture au public du Château de l'Islette :**

Cette ouverture est programmée du 14 juillet au 31 août. Une réflexion sera menée avec le STA pour examiner les différentes possibilités de ralentissement de la circulation sur cette portion de départementale afin de sécuriser la traversée des visiteurs qui se gareront face au Château.

**Bilan d'OPAH :**

Monsieur le Maire indique que 2010 sera la dernière année de l'opération OPAH. Les objectifs ne sont pas atteints, il faut inciter les propriétaires occupants ou bailleurs à déposer leurs dossiers avant la fin de l'année auprès de la permanence du PACT les mercredis matin à la Communauté de Communes.

**Prochaine séance du conseil municipal :** 13 avril à 20h30 pour le vote des budgets annexes.

**La commission des Finances** se réunira le 31 mars à 18 h.

**Remerciements :**

De la part de Gilles Martineau pour nos marques de sympathie et d'amitiés lors du décès de sa maman, doyenne de la commune.

Ordre du jour épuisé - levée de séance

